



Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Franténex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saixies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellécombe, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherine, Quéige, Rognat, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venhon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Finances - Budget principal – Souscription d'un prêt relais 2026 pour la rénovation et l'extension de la gendarmerie de Beaufort

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier son article L.1611-3-1,

Vu la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets,

Considérant la nécessité de souscrire des emprunts,

Décide

Article 1 : Il est décidé de souscrire un prêt relais dans les conditions suivantes :

- Montant : 684 273 €
- Etablissement prêteur : La Banque Postale
- Durée : 2 ans à compter du versement
- Taux : ESTER + marge de 0,71 % (intérêts : Exact/360)
- Périodicité : paiement trimestriel des intérêts
- Remboursement du capital in fine
- Commission d'engagement : 342,14 €

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 23 juillet 2026

Le Vice-Président,
Philippe GARZON

